L'ajournement

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressoures): Monsieur le président, le député a demandé si le gouvernement avait l'intention d'augmenter le taux des cotisations de l'assurance-chômage.

Je l'ai dit et je le répète, la Loi sur l'assurance-chômage prévoit un processus pour déterminer le taux approprié de cotisations. Pour ce faire, la Commission de l'emploi et de l'immigration doit examiner l'esprit et la lettre de la Loi sur l'assurance-chômage et faire une recommandation. Le gouvernement fondera sa décision sur le rapport de la commission, sur le climat économique, sur la situation financière et sur la disponibilité des fonds publics. En somme, le gouvernement prend une décision motivée qui tienne compte de tous les facteurs pertinents, une fois le processus d'examen terminé. Il se refuse à écouter l'opposition qui l'exhorte à prendre des décisions hâtives ou mal éclairées.

Comme le gouvernement l'a déclaré dans son dernier budget, le Régime d'assurance-chômage est un des éléments les plus importants du filet de sécurité sociale dont dispose le Canada. D'où l'importance d'assurer la stabilité du fonds prévu à cette fin. C'est ainsi qu'il peut se révéler nécessaire de modifier le taux des cotisations.

LE LOGEMENT

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, vous souvenez-vous du sentiment qui vous animait quand vous avez signé l'offre d'achat de votre maison? En tout cas, moi, je m'en souviens. J'étais heureux, excité, enthousiaste, mais surtout j'avais peur. J'avais très peur parce que je ne savais vraiment pas si j'allais réussir à payer cette maison. Nous ne sommes pas les seuls et nous n'étions pas les seuls alors à ressentir cette crainte, parce que la plupart des Canadiens ont peur en achetant une maison. Ils ont peur de ne pas pouvoir l'acheter, de ne pas pouvoir la payer et de ne pas pouvoir obtenir d'hypothèque.

C'est plein de bon sens parce qu'en fait, le tiers de tous les propriétaires de maison de ce pays n'auraient pas pu obtenir d'hypothèque, n'eut été de ce service qu'on appelle l'assurance hypothécaire. Le tiers de toutes les maisons du Canada ont été construites grâce à l'assurance hypothécaire. La seule assurance hypothécaire existante, d'un bout à l'autre du pays, était offerte par le gouvernement fédéral en vertu de la Loi nationale sur

l'habitation, par l'intermédiaire de la société d'habitation du gouvernement fédéral, la SCHL.

Maintenant, selon les propositions constitutionnelles du Cabinet, le gouvernement fédéral se retirera totalement du secteur de l'habitation, qui tombera sous la gouverne exclusive des provinces et des territoires. S'il en est ainsi, qui offrira l'assurance hypothécaire qui a aidé à bâtir le tiers de l'ensemble des maisons du Canada? Certainement pas le secteur privé. Il en offrira une à Toronto, mais non à Calgary ou à Edmonton. Les provinces et les territoires pourraient peut-être le faire. Nous pourrions nous retrouver avec dix fonds d'assurance hypothécaire provinciaux et deux fonds d'assurance hypothécaire territoriaux plutôt qu'avec le fonds national unique que nous avons maintenant, mais n'y comptez pas trop.

Qui assurera le programme de réparations domicilaires existant à l'intention des personnes âgées à faible revenu? C'est un programme offert par le gouvernement fédéral aux quatre coins de notre pays. Qui assurera le logement des autochtones en régions éloignées, dans les villes et à l'extérieur des réserves, dont se charge actuellement le gouvernement fédéral dans tout le Canada par l'intermédiaire de sa socitété d'habitation, la SCHL?

Qui entretiendra les 640 000 logements réservés aux personnes âgées à faible revenu, aux familles de travailleurs à faible revenu et aux Canadiens handicapés, logements qui constituent une partie essentielle de notre filet national de sécurité sociale?

Si le gouvernement fédéral a l'intention de se retirer tout bonnement du secteur de l'habitation et de donner l'exclusivité aux provinces, a-t-il aussi l'intention de donner plus de financement aux provinces ou un pouvoir de taxation supplémentaire pour qu'elles soient en mesure de maintenir les programmes nationaux existant en matière d'habitation? S'il ne le fait pas et s'il ne leur assure pas plus de financement ou un plus grand pouvoir de taxation, les provinces accepteront-elles d'assumer la responsabilité du logement?

Il est temps de parler des faits. Monsieur le ministre, cessons d'épater la galerie.

[Français]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de promouvoir, je dis bien de promouvoir, la